Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°70-2019-073

PUBLIÉ LE 3 MAI 2019

Sommaire

PREFECTURE

70-2019-05-03-006 - AP organisant la suppléance de M. Ziad Khoury, préfet de la Haute-Saône, du samedi 4 mai à partir de 18h00 au dimanche 5 mai 2019 jusqu'à 20h00 (1 page) Page 3

PREFECTURE

70-2019-05-03-006

AP organisant la suppléance de M. Ziad Khoury, préfet de la Haute-Saône, du samedi 4 mai à partir de 18h00 au dimanche 5 mai 2019 jusqu'à 20h00

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE PREFECTORAL n°

Préfecture
Secrétariat Général

Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et des Libertés publiques

Bureau des Affaires juridiques et du Contentieux de l'Etat

organisant la suppléance de M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône, du samedi 4 mai 2019 à partir de 18h00 au dimanche 5 mai 2019 jusqu'à 20h00.

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 décembre 2018 portant nomination du sous-préfet de Lure - M. Christian ROBBE-GRILLET ;

VU le décret du 30 novembre 2016 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône – Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON ;

VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination du préfet de la Haute-Saône – M. Ziad KHOURY ;

VU l'arrêté préfectoral n° 70-2019-01-18-002 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône ;

VU l'absence simultanée de M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône et de Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône du samedi 4 mai 2019 à partir de 18h00 au dimanche 5 mai 2019 jusqu'à 20h00. ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 Pendant l'absence simultanée de M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône et de Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône, du samedi 4 mai 2019 à partir de 18h00 au dimanche 5 mai 2019 jusqu'à 20h00, la suppléance du préfet de la Haute-Saône est exercée par M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Lure.

Article 2 Pendant cette suppléance, M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Lure, bénéficie de la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 2 de l'arrêté n° 70-2019-01-18-002 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône.

Article 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *« Télérecours citoyens »* accessible par le site Internet *www.telerecours.fr.*

Article 4 La secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône et le sous-préfet de Lure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 03 MAI 2019
Le Préfet,

Ziad KHOURY

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site www.haute-saone.gouv.fr